



santé
famille
retraite
services

Appel à projets
Solutions d'hébergement
pour Adultes en situation de Handicap
2021

CAHIER DES CHARGES

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale, assure la couverture des risques sociaux de la population agricole (salariés agricoles et non-salariés agricoles ainsi que leurs familles). Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie en leur assurant une protection sociale globale. Grâce à son guichet unique, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations des quatre branches de la Sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille, recouvrement, accident de travail et maladie professionnelle).

Le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur lance un appel à projets "Solutions d'Hébergement pour Adultes en Situation de Handicap". Cet appel à projets est déployé en partenariat avec la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) et l'association Solidel, (créée en 1992, sous l'impulsion de la CCMSA, dans l'optique de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie). L'appel à projets vise à financer le développement et l'accompagnement de formules d'hébergement, dédiées aux personnes en situation de handicap.

Contexte

Depuis 2012, la CCMSA, en partenariat avec Solidel et son réseau d'établissements médico-sociaux en milieu rural, s'implique sur la question de l'hébergement des personnes en situation de handicap via ses appels à projets « Petites Unités de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes ».

Dans ce cadre, une quinzaine de petites unités de vie ou autres formules d'accompagnement destinées aux personnes handicapées vieillissantes ont été accompagnées par la MSA.

Pour mémoire, l'investissement de la CCMSA et de Solidel sur la question du vieillissement des personnes en situation de handicap travaillant en ESAT, avait débuté dès 1998 dans le cadre d'études et de recherches sur les besoins des travailleurs handicapés en ESAT en matière d'accompagnement et d'hébergement pour leur retraite (1998 et 2006), puis de soutien aux créations de lieux d'hébergement innovants (2001 et 2007) et de programmes d'actions de préparation à la retraite et de prévention de la perte d'autonomie (2006-2011), menés seule ou en partenariat avec les institutions AGRICA et Chorum.

Aujourd'hui, l'appel à projets "Solutions d'Hébergement pour Adultes en Situation de Handicap vise à financer le développement et l'accompagnement de formules d'hébergement, dédiées aux personnes en situation de handicap et adaptées à leurs attentes et à leurs besoins.

Auparavant réservé aux projets dédiés aux personnes handicapées vieillissantes, l'appel à projets élargit sa cible aux adultes en situation de handicap, sans distinction d'âge. En effet, la nécessité de développer des formules d'hébergement se pose aussi de plus en plus pour les adultes de tout âge, compte tenu, d'une part, de la réduction des moyens alloués par les autorités concernées aux structures type foyers de vie, et d'autre part du « virage inclusif », encouragé par les pouvoirs publics et souhaité par les associations accompagnant les adultes handicapés pour diversifier et adapter les formules d'hébergement aux besoins divers des personnes.

Attachée aux notions de continuité du parcours de vie, du « vivre comme à domicile » et de l'ancrage de la personne dans son territoire de vie, l'intervention de la MSA portera sur la création de solutions d'hébergement qui préservent les repères et les habitudes antérieures des personnes, qui procurent un style de vie garantissant la convivialité, et qui relie étroitement la structure et ses résidents à la vie du territoire. L'appel à projets vise à soutenir et favoriser une diversité de réponses en termes d'hébergement des personnes en situation de handicap, adaptées à la diversité des besoins. Son objectif est de donner aux adultes en situation de handicap le choix dans la forme d'habitat qui leur correspond le mieux, assortie d'un accompagnement plus ou moins poussé selon leurs besoins.

Les principes de la stratégie institutionnelle de l'offre de service sur les territoires seront respectés, en s'attachant à la mise en œuvre d'un partenariat durable avec les structures porteuses de projet, pour conduire toute action (prévention, accès aux droits, etc.) susceptible de conforter l'accompagnement des personnes sur le long terme.

Les objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets vise à soutenir et favoriser une diversité de réponses en termes d'hébergement des personnes en situation de handicap, adaptées à la diversité de leurs attentes et de leurs besoins. Son objectif est de donner aux adultes en situation de handicap le choix dans la forme d'habitat qui leur correspond le mieux, assortie d'un accompagnement plus ou moins poussé selon leurs besoins.

Cet appel à projets constitue aussi, pour la MSA, une réponse au contexte de réduction des places en foyers d'hébergement, ou encore à la problématique des personnes handicapées vieillissantes qui, du fait de leur vieillissement, quittent à la fois l'ESAT où elles travaillaient et le foyer d'hébergement associé, ou qui vivaient chez leurs parents, eux-mêmes devenus trop âgés pour continuer à les héberger.

Les projets sont destinés à assurer une qualité de vie aux adultes en situation de handicap vivant en milieu rural, par un hébergement et un accompagnement propres à répondre à l'évolution de leurs projets individuels et à maintenir autant que possible leur inclusion dans leur environnement immédiat et dans un territoire de vie.

Adaptés à la situation et à la spécificité du handicap, les types de projets présentés pourront prendre plusieurs formes :

- structures d'hébergement non médicalisées type foyers d'hébergement ou « Marpahvie »,
- structures d'hébergement médicalisées type Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM),
- logement regroupé / inclusif accompagné de services mutualisés,
- toute autre formule coordonnée sur un territoire, proposant des accueils diversifiés correspondant aux projets de vie des personnes.

Ces projets peuvent être réalisés par extension d'une structure existante, par création ex-nihilo, ou par transformation.

Niveau géographique et population cible

Les projets présentés doivent être créés dans l'un des 3 départements composant la circonscription de la MSA Provence Azur : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var.

Les projets proposés et financés devront s'adresser en partie aux ressortissants agricoles de la MSA ou être déployés sur des territoires ruraux ou ayant avec un taux population agricole représentatif.

Critères et modalités de sélection des projets

Après validation technique des dossiers par la MSA, les projets seront présentés au jury composé des membres du Comité d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur. Les projets retenus lors de ce jury local seront présentés au jury national de la CCMSA et de Solidel.

Les projets présentés doivent répondre aux 5 critères suivants :

- émaner d'organismes à but non lucratif ou de collectivités locales, adhérentes à Solidel ou qui manifestent le souhait de rejoindre ce réseau,
- avoir fait l'objet d'une démarche participative d'élaboration avec les acteurs du territoire en associant, plus particulièrement, les personnes en situation de handicap concernées et/ou leur famille,
- offrir des prestations et services de qualité, visant le bien-être des personnes en situation de handicap et leur accompagnement vers l'autonomie, respectant leurs droits et leur intimité,

répondant à la personnalisation de leur projet de vie et à l'évolution de leurs attentes et besoins, et pérennisant leur rôle social dans leur territoire de vie,

- s'inscrire dans des objectifs de collaboration et de synergie avec les établissements médico-sociaux et sanitaires du territoire, contribuant à un accompagnement de qualité de la personne au sein de son habitat et facilitant le passage vers une autre formule en cas d'évolution de ses besoins,
- être relié à la vie sociale, culturelle ou sportive locale pour éviter l'isolement des résidents/habitants.

Ce partenariat durable s'inscrit dans les principes d'action de l'association Solidel. **C'est pourquoi ne seront éligibles que les structures adhérentes à Solidel ou qui manifesteront le souhait de rejoindre ce réseau** (440 euros par an). Solidel accompagne les établissements médico-sociaux souhaitant développer des initiatives pour améliorer les parcours de vie des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie sur les territoires ruraux.

Modalités générales d'attribution des financements

Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier de 30 000 € (maximum), décomposé ainsi :

- o 50 % à la signature de la convention citée en bas de page,
- o 50 % à l'ouverture de la structure.

Ces soutiens financiers pourront concerner :

- les frais d'études d'ingénierie,
- la réalisation de travaux de construction ou de modernisation de locaux, à l'exclusion des travaux d'entretien courant et de l'achat du terrain,
- l'acquisition d'équipement (matériel, mobilier).

Chacun des engagements financiers entre partenaires directs fera l'objet d'une convention afin de garantir les meilleures conditions de réalisation, une bonne utilisation des crédits, de fournir les éléments de contrôle nécessaires, ainsi qu'un bilan de la mise en œuvre du projet après 1 an de fonctionnement.

Cadrage budgétaire.

Les projets devront garantir des coûts de gestion compatibles avec les références départementales et régionales.

Compte tenu des capacités restreintes envisagées pour ces unités, il est fortement conseillé d'étudier les possibilités de mutualisation de moyens avec un ou plusieurs établissements existants.

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de demande de financement est disponible sur le site Internet de la MSA Provence Azur.

Le dossier de demande de financement doit être renvoyé complété avec les pièces suivantes :

- Annexe 1 : [Cerfa N°12156*03](#),
- Annexe 2 : [Fiche projet complétée](#)
- Les statuts de la structure gestionnaire,
- Le projet de vie sociale,
- Le plan de financement du projet (bâti),

- Le budget de fonctionnement prévisionnel avec le coût mensuel supporté par les résidents
- Tout autre document susceptible d'apporter des précisions sur le projet.

Date limite de réception de derniers dossiers : le 10 septembre 2021

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

appelaprojets.blf@provence-azur.msa.fr

Attention, la boîte email étant limitée, merci d'envoyer les pièces justificatives avec plusieurs emails (ou par cloud) et d'être attentif à recevoir un accusé de réception de votre projet.

Contact – demande de renseignements

MSA Provence Azur - Service Action Sanitaire et Social

Julie Diederichs – Chargée de développement social

Mail : diederichs.julie@provence-azur.msa.fr

Téléphone : 06 42 86 88 09

L'information relative aux projets retenus sera diffusée à compter de novembre 2021.